



## **Rapport de gestion SSO 2005**

**Rapport annuel ASMZ 2005**

## Table des matières

### A. SSO

1.	Rapport d'activité 2005	2-11
2.	Organes de la SSO	12
3.	Portraits des nouveaux membres du Comité central	13-17
4.	Programme d'activité 2006	18-20
5.	Bilan 2005	
	- Bilan au 31 décembre 2005	21
	- Comptes de pertes et profits 2005	22-23
6.	Budget 2006	24
7.	Rapport des vérificateurs des comptes	25

### B. ASMZ

1.	Rapport de gestion 2005 de la Commission d'administration de l'ASMZ	26-28
2.	Bilan 2005	
	- Bilan au 31 décembre 2005	29
	- Comptes de pertes et profits 2005	30
	- Annexe au bilan au 31 décembre 2005	31
3.	Rapport du vérificateur des comptes	32

## **Rapport d'activité 2005**

### **Introduction**

Au printemps 2005, le Comité central, renouvelé d'environ un quart, a débuté son activité sous la direction de son nouveau président central, le Col EMG Michele Moor, en fixant avant tout les objectifs annuels à atteindre par l'organisation faîtière. Les trois points essentiels, publiés aussi dans les trois organes de publication ASMZ, RMS et RMSI comprennent: la communication, la politique associative et la politique de sécurité et militaire, dans le but d'apporter une contribution à la cohésion nationale et à l'amélioration du dialogue avec les représentants politiques. Les événements de l'année écoulée ont offert de nombreuses possibilités pour réaliser ces points essentiels. Par sa prise de position «Postulat demandant un processus systématique en matière de politique de sécurité», la SSO s'est adressée en premier lieu aux représentants politiques. En participant aux nombreuses activités des sections de la SSO, le président central a renforcé sensiblement la communication interne et la compréhension pour les intérêts de la SSO.

### **1. Assemblée des délégués**

#### **1.1. Elections au comité central**

Lors de l'assemblée des délégués, tenue dans la salle du Grand Conseil à Aarau le 12 mars 2005, le Col EMG Michele Moor, vice-président tessinois sortant, a été élu à la présidence de la SSO, à la succession du col EMG Ulrich Siegrist. Ce banquier privé, âgé de 40 ans, a obtenu les voix de délégués des différentes régions linguistiques par ses réflexions dans le contexte étatique, son style de communication convaincant et son engagement en faveur du processus de réforme de l'armée. Par sa déclaration d'acceptation tenue dans les trois langues nationales, le nouveau président central souligne son intention de communiquer avec ses interlocuteurs dans leur langue maternelle. Ensuite, il reçoit du président sortant l'étendard de la SSO. Après la partie statutaire, le col David-André Beeler remercie le Col EMG Ulrich Siegrist en mentionnant avec respect et humour les grands mérites du président sortant, qui a marqué la SSO de son empreinte durant les cinq années écoulées. L'assemblée des délégués prend congé du Col EMG Ulrich Siegrist avec une «standing ovation».

Le comité central a aussi pris congé du col EMG Jacques Bühler et du Col Roy Kunz, (accomplissement de la période statutaire) ainsi que des membres démissionnaires suivants: Lt col EMG Sylvain Curtenaz, Col EMG Beat Käch, Cap Pascal Sanner et Plt SCR Valentina Junker. Les membres suivants ont été élus au comité central: Lt col EMG Hans Schatzmann (SCO SO), Lt col Harry Morger (SSOLOG), Major EMG Christophe Zimmerli (OGBB), Major Heidi Kornek (SO des adjudants). Le Cap Thomas Audétat (SSOLOG) a été élu en qualité de vérificateur des comptes.

Les délégués ont approuvé sans objection et à une large majorité l'augmentation du prix de l'abonnement de l'ASMZ de CHF 20.-- à CHF 30.--. La préparation intensive effectuée au préalable lors des conférences des présidents en a valu la peine. Le Col EMG Peter Fischer, président de la Commission d'administration de l'ASMZ, a été réélu pour une nouvelle période de trois ans.

## **1.2. Problèmes actuels de l'armée**

Le Conseiller d'Etat Ernst Hasler, directeur militaire du canton d'Argovie et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, fait part des points de repère de la Conférence en matière de politique de sécurité. Elle ne s'est pas encore prononcée à l'unanimité sur le futur développement de l'armée. Des réflexions touchant à la période 2011 sont nécessaires mais actuellement l'armée a surtout besoin de se consolider. Dans la pondération des missions, la sûreté sectorielle est centrale. Il faut absolument éviter que tous les problèmes non résolus soient déferés à la montée en puissance. Les tâches de l'armée en matière de sécurité intérieure (protection des ambassades) ne sont admissibles qu'à court terme. Un nombre accru d'engagements pour le maintien de la paix doit tenir compte de l'attachement de la population au principe de la neutralité, et il faut que ces engagements soient limités au territoire européen. Le concept de redimensionnement est judicieux, mais l'infrastructure doit tenir compte des tâches à accomplir.

Un an après le coup d'envoi d'Armée XXI, le bilan est positif, constate le Chef de l'Armée le Cdt C Christophe Keckeis. De nouveaux éléments ont été introduits de manière satisfaisante, notamment le début des écoles recrues en trois départs et surtout le recrutement sur une durée de trois jours; d'autres éléments ont déçu, par exemple le programme PISA. En outre, on n'arrive pas à communiquer de manière satisfaisante les raisons pour lesquelles l'état-major de planification doit jeter un re-

gard sur l'avenir. Ce sont les engagements à l'étranger, qui permettent à l'armée de cueillir quelques lauriers.

Le dernier orateur, le professeur Laurent F. Carrel, chef de la formation à la conduite stratégique, informe les participants sur la gestion des crises au niveau de la Confédération et met l'accent sur la nécessité d'un nouvel organe capable d'assurer sans difficulté la conduite dans des situations extraordinaires.

## **2. Comité central**

Durant l'année écoulée, le Comité central a tenu six séances. Le nouveau président a restructuré le rythme des séances et valorisé le rôle du comité directeur, dont les séances ont maintenant lieu chaque mois. Il est responsable des affaires courantes et de la préparation des séances du Comité central. Ces dernières n'ont lieu qu'une fois par trimestre et sont essentiellement consacrées aux questions fondamentales.

Lors de sa séance constitutive, le comité central a élu trois vice-présidents, à savoir: le Col David-André Beeler, le Col EMG Hans-Ulrich Bigler et le major Markus Blass. Ces nominations tiennent surtout compte d'une répartition régionale équitable et de l'orientation politico-militaire. L'élection du nouveau président central a mis en évidence que la base de la SSO présente un éventail très large d'opinions, dont le comité directeur doit tenir compte, afin que ses propositions ou ses postulats soient mieux compris et appuyés. Le Lt col Harry Morger a été élu comme chef des finances.

Au terme d'un travail préliminaire et après différentes clarifications, le Comité central de la SSO a décidé en avril 2005 de centraliser ses documents aux Archives fédérales à Berne. A cet effet, les vieux documents déposés aux archives du canton de Soleure ont été transférés à Berne, et la SSO a initié des recherches approfondies auprès d'archives cantonales et privées. La SSO a été appuyée dans ses efforts par la fraction d'état-major 152 (archives militaires). L'histoire de la SSO est une partie intégrante de l'histoire de la Confédération. C'est sur la base de ces réflexions que la SSO a choisi les archives fédérales, qui offrent des prestations professionnelles aux frais de la Confédération.

A l'occasion de la votation populaire du 5 juin 2005, le comité central s'est prononcé avec une claire majorité en faveur des accords bilatéraux Schengen/Dublin. Comme il s'agissait d'une question touchant à la politique de sécurité au sens large, le Comité central a renoncé à s'engager ultérieurement.

Le comité directeur a tenu neuf séances, y inclus un petit séminaire. Il est entre autre responsable d'élaborer, examiner et compléter les prises de position discutées et approuvées par le comité central. Durant l'exercice écoulé, ces tâches ont exigé un travail intensif, surtout en considération des décisions du Conseil fédéral sur les étapes de l'armée pour les années 2008/2011. La formation d'opinion et la rédaction de la prise de position ont requis beaucoup de temps. Les communiqués de presse sont aussi approuvés par tous les membres du comité directeur, auquel incombe aussi la coordination des nombreux contacts entretenus par le président central, les vice-présidents ou par d'autres membres du comité central. Le comité directeur est aussi responsable d'élaborer les programmes des conférences des présidents, des assemblées des délégués et des séminaires.

### **3. Conférences des présidents**

La conférence des présidents des sociétés cantonales et des sociétés faïtières d'armes et de service est une plate-forme idéale pour l'échange d'opinions dans l'optique des différentes mentalités et contribue à une compréhension mutuelle et par conséquent à la cohésion nationale. Les présidents font valoir leur autonomie, suivent des chemins individuels pour leurs sections et présentent ainsi une large variété d'alternatives et de solutions possibles. La possibilité d'étendre l'invitation à la conférence aux présidents des sections locales et régionales n'étant pas considérée comme souhaitable, elle a été rejetée.

A la première conférence des présidents en 2005, il s'agissait surtout de définir la succession à la présidence lors d'un hearing des trois candidats Col EMG Hans-Ulrich Bigler, Col EMG Michele Moor et Lieutenant colonel EMG Hans Schatzmann. Les présidents ont surtout attaché une grande importance aux aspects liés à l'autonomie, le style de communication, le temps disponible des trois candidats ainsi qu'à leur manière d'aborder l'hétérogénéité de la SSO.

La conférence des présidents du 2 juillet 2005 a donné au nouveau président central la possibilité de traiter à fond les événements qui ont précédé les décisions du Conseil fédéral concernant le développement de l'armée durant la période 2008/2011. A cette occasion, il a aussi pris connaissance des réactions de la base sur son style de communication ainsi que celui du DDPS. Les présidents sont d'avis que le public ne prend pas suffisamment en compte la voix de la SSO et que ses positions et ses compétences devraient entrer en considération dans les débats par-

lementaires. Certaines sociétés d'officiers organisent déjà depuis longtemps des rencontres régulières avec leurs parlementaires afin de les renseigner directement sur les expériences pratiques de la troupe. Les présidents considèrent les contacts personnels directs beaucoup plus efficaces qu'un éventuel comité de parlementaires. La conférence des présidents du 5 novembre 2005 était consacrée essentiellement aux postulats formulés par la SSO dans sa prise de position. Les responsables politiques sont appelés à ne prendre des décisions que sur la base de débats approfondis et d'un processus de décision systématique en matière de politique de sécurité et à définir en conséquence les paramètres pour la planification de l'armée. Le document rédigé par la SSO reflète le large éventail d'opinions du comité central ainsi que de la conférence des présidents.

## **4. Commissions**

### **4.1. SSOINT**

Le 9 juin 2005 est la date de constitution de la Commission internationale élargie de la SSO (SSOINT). Sous la direction de son nouveau président, le major Olivier Savoy, de nouveaux membres ont été recrutés pour le travail des différents ressorts, chacun avec un programme détaillé. La SSOINT poursuit le but de représenter les intérêts de la SSO et de l'armée de milice suisse dans le contexte international. A cet effet, les membres de la commission participent entre autre aux conférences et séminaires de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve (CIOR) ainsi qu'aux activités de la Confédération Interalliée des Officiers Médicaux de Réserve (CIOMR). La SSO est membre associé des associations susmentionnées. Les membres de la commission s'engagent en outre dans le cadre de «l'Initiative Gaming». Elle se propose de former, au sein des Etats de l'Europe centre orientale, de fortes associations militaires faisant fonction de relais entre les associations et les forces armées et capables d'opérer pour une sécurité commune. Lors de séminaires en Suisse et à l'étranger, les membres de la commission ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances et de faire part des expériences acquises lors de consultations de la part du comité central de la SSO.

En octobre 2005, la SSOINT a élaboré des lignes directrices pour l'engagement de l'armée suisse à l'étranger. Ces thèses ont été intégrées dans la prise de position de la SSO „Postulat demandant un processus de décision systématique en matière de

politique de sécurité“. La SSOINT organise des voyages d'étude en collaboration avec l'ASMZ.

#### **4. 2. SOISM (Championnats suisses de ski des officiers et militaires professionnels)**

Les 25 et 26 février 2005, les championnats suisses de ski des officiers et militaires professionnels se sont déroulés de nouveau à Andermatt dans des conditions météorologiques formidables. Les organisateurs auraient pourtant apprécié une participation plus nombreuse d'officiers de milice. Le Lieutenant colonel EMG Roger Walker a été élu par le comité central à la succession du Lieutenant colonel EMG Ivo Burgener; malheureusement, en automne 2005, il a dû démissionner pour raisons de santé. Des modifications structurelles sont prévues en 2006 pour rendre plus attrayants les championnats et en simplifier le déroulement.

#### **4.3. Commission d'administration de l'ASMZ**

Le seul membre sortant de la commission d'administration était le Col EMG Ulrich Siegrist, qui a été remplacé par le Col EMG Michele Moor. Le travail de la commission fait l'objet d'un rapport séparé, rédigé par le président de la commission.

### **5. Groupes de travail**

Contrairement aux commissions, les groupes de travail ont des tâches bien définies à remplir en un temps limité. Le groupe de travail „Economie et personnel de milice“ a élaboré des mesures communicatives sans pourtant fixer des priorités. Le groupe de travail «Obligation général de servir» n'a pas encore été constitué. Il aurait dû élaborer les résultats du séminaire pour jeunes officiers, qui était consacré à ce sujet, mais qui n'a malheureusement pas eu lieu, les inscriptions étant peu nombreuses. La mise en pied de ce groupe de travail reste à l'ordre du jour du comité central, ce qui vaut aussi pour le groupe de travail consacré à «l'Instruction», instauré par la conférence des présidents du 5 novembre 2005.

### **6. Rapport des finances**

Selon l'Ordonnance concernant les activités hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OAAFM), les sociétés des officiers bénéficieront aussi des indemnités versées par la Section pour les Activités Hors du Service (SAHDS). Ces indemnités seront calculées, d'une part, en fonction du nombre total des membres des sections et, de l'autre part, en fonction des activités hors du services des différentes sections. Le montant total sera versé à la SSO. En considération des peti-



tes associations militaires, au sens d'une solution transitoire, la SSO a convenu avec la SAHDS de ne pas revendiquer pendant trois ans la totalité des indemnités qui lui reviendrait. La décision concernant l'emploi des indemnités en question incombe au comité central de la SSO, qui a décidé de les transférer intégralement aux sections. Ces dernières doivent, dans leur propre intérêt, soumettre la demande d'autorisation à la SAHDS et l'informer de toutes leurs activités hors du service ainsi que du nombre des militaires incorporés qui y participent.

Les comptes annuels de la SSO bouclent de manière équilibrée. L'effectif des membres présente une régression de cinq pourcent; quelques sociétés cantonales ou des armes ont même enregistré une augmentation du nombre de leurs membres. En vue de la diminution des recettes, la conférence des présidents avait mandaté le comité central d'effectuer une analyse du secrétariat général. Les résultats de cette analyse serviront de base pour les décisions du comité central en 2006.

## **7. Communication**

### **7.1. Chef de la communication**

Le comité central élit le vice-président Col David-André Beeler comme chef de la communication. Vis-à-vis de l'extérieur, c'est surtout le président central qui représente la SSO, tandis que le chef de la communication est responsable de la conception et de l'élaboration des textes, en collaboration avec le comité directeur et avec l'appui du secrétariat général. Des efforts ultérieurs seront nécessaires pour assurer une meilleure prise en considération des prises de positions de la SSO dans l'opinion publique.

La SSO rapporte régulièrement sur ses activités dans ses trois organes de publication ASMZ, RMS et RMSI, et le président central fait part de ses réflexions dans les pages jaunes de l'ASMZ. Pour la création d'un nouveau site Internet, le comité directeur est en possession de plusieurs offres, dont l'élaboration détaillée a été renvoyée à la prochaine année.

### **7.2. Communiqués de presse**

Durant cet exercice, la SSO a publié quatre communiqués de presse. Dans son communiqué du 17 mai 2005 sous le titre «une défaite pour l'armée», la SSO prend position sur le premier rejet du programme d'armement.

Le 12 mai 2005, en réaction aux décisions du Conseil fédéral sur les étapes envisagées pour 2008/2011, elle formule dans son communiqué trois postulats concrets et précis.

Dans son communiqué du 30 juin 2005, elle a approuvé la décision du Chef du DDPS et du Président de la CCDJP de résoudre les problèmes d'harmonisation qui existent entre la police et l'armée.

Son communiqué du 10 novembre 2005, consacré aux points principaux de sa prise de position, a suscité un grand écho au sein des médias.

Les communiqués parfois placatifs de la SSO sont souvent suivis d'éclaircissements donnés par le président central dans ses interviews.

### **7.3. Conférence de presse**

Le 10 novembre 2005, lors d'une conférence de presse marquée par une grande affluence, le président central de la SSO présente la nouvelle prise de position de la SSO et répond aux nombreuses questions, secondé par les trois vice-présidents. La conférence est suivie par plusieurs interviews dans les médias électroniques, donnés par les trois vice-présidents et le président central dans les trois langues officielles. Une revue de presse sur la conférence montre clairement que le message de la SSO a été très largement diffusé et a eu un écho énorme. Les médias, les sections de la SSO, d'autres associations militaires et de nombreuses personnalités se sont penchés sur la prise de position et les postulats de la SSO, leurs réactions étant très nombreuses et presque exclusivement positives.

## **8. Politique de sécurité et militaire**

### **8.1. Parlement**

Dans son article paru dans l'ASMZ en février 2005, le Col EMG Ulrich Siegrist demande que le Conseil fédéral et le Parlement formulent de manière claire et précise les prestations à accomplir par l'armée. Elle doit être conduite en fonction des aspects politico-sécuritaires et non en fonction des finances. En avril, dans sa lettre adressée à la Commission du Conseil national responsable de la préparation du PA 04, le président central Michele Moor souligne à nouveau et de manière décidée la position de la SSO. En vue des décisions imminentes du Conseil fédéral sur les étapes 2008/2011, le comité directeur de la SSO définit encore une fois les paramètres pour une politique militaire sérieuse, exigeant du Conseil fédéral de fixer les prestations à accomplir par l'armée, d'assurer un budget annuel de minimum 4 milliards de

francs, de définir entre autres les termes de montée en puissance et de compétence de défense, de remédier au manque de personnel professionnel pour l'instruction et de limiter les engagements subsidiaires de l'armée pour les autorités civiles à un degré compatible avec le principe de milice.

Après les décisions du Conseil fédéral du 11 mai 2005, un grand nombre de questions sont restées ouvertes. C'est pourquoi le comité directeur a élaboré un catalogue de questions, auxquelles il attendait des réponses de la part du DDPS et des dirigeants de l'armée. En rédigeant ce catalogue, en examinant tous ces aspects de manière approfondie et en analysant les réactions des différents cercles, le comité directeur s'est rendu de plus en plus compte d'un manque presque total d'un véritable cadre conceptuel en matière de politique de sécurité. De cela résulte le postulat principal de la SSO pour un processus de décision systématique en matière de politique de sécurité. Entre-temps, des interventions parlementaires ont été déposées à cet égard, et le président central a établi des contacts avec les membres des commissions parlementaires de la politique de sécurité ainsi qu'avec le président de la Confédération. La SSO considère comme sa tâche d'animer activement le dialogue en matière de politique de sécurité. Cette dernière risque en effet d'être marginalisée.

La prise de position de la SSO va au delà des étapes envisagées pour 2008/2011 et rassemble suffisamment de matériel pour une analyse approfondie des missions de l'armée et des ses implications. Sur la base de ce document, les sociétés cantonales et les sociétés faîtières des armes et des services pourront lancer les débats avec leurs membres et les parlementaires de leurs cantons.

## **8.2. DDPS et commandement de l'armée**

La SSO participe régulièrement aux rencontres tenues quatre fois par an par le Conseiller fédéral Samuel Schmid, Chef du DDPS, et par le Commandant de corps Christophe Keckeis, Chef de l'Armée, avec différentes organisations de milice. Cette plate-forme sert surtout à un échange d'opinions. Le degré d'efficacité augmente pour la SSO lors d'interventions indépendantes et de contacts bilatéraux. De cette façon, elle ne risque pas d'être confondue malencontreusement avec d'autres organisations quant au style et au contenu de ses interventions.

### **8.3. Centre d'études sur la sécurité – EPF Zurich**

Le Centre d'études sur la sécurité de l'Ecole Polytechnique Fédéral de Zurich, en collaboration avec la Direction de la politique de sécurité organise des séminaires sur de thèmes politico-sécuritaires, auxquels la SSO est invitée en tant que représentante du personnel de milice. Ces séminaires visent à obtenir des nouvelles connaissances dans le domaine de la gestion stratégique et des bases valables pour un examen de la politique de sécurité suisse ainsi que pour son évolution. La SSO participe à la formation d'opinion, mais les résultats des débats ne constituent pas une obligation.

### **9. Remerciements**

Le travail des organisations de milice devient de plus en plus exigeant et requiert par conséquent toujours plus de temps. Le comité central adresse ses plus vifs remerciements à tous les officiers qui remplissent cette tâche importante et lui consacrent une bonne partie de leur temps. Il remercie aussi les autorités fédérales et cantonales de leur compréhension en étendant ses remerciements aux dirigeants de l'armée pour leur disponibilité à tenir en compte les réflexions de la SSO.

Zurich, le 23 janvier 2006

Le Comité central

## Organes de la SSO 2005/2006

### Comité central

Col EMG Michele Moor**	TI	Major Olivier Savoy	AVIA
Président central			
Col EMG Hans-Ulrich Bigler**	ZH	Cap Patrik Bamert (jusqu'au 18 3. 2006)	SZ
Vice-président		Cap Peter Fischli*	SH
Col David-André Beeler**	BE	Cap Michael Marty*	SZ
Vice-président			
Major Markus Blass**	SSOART	Cap Alexandre Mossu (jusqu'au 18 3.2006)	AGFACo
Vice-président		Plt Rainer Ringgenberg*	AGFACo
Col EMG Raynald Droz*	FR		
Col EMG Stefan Holenstein*	SS Of Disp		
Col EMG Thomas Kaiser (jusqu'au 18 3. 2006)	NW		
Col EMG Hans Georg Lüber*	GE		
Col EMG Walter Steiner*	SG		
Col André Frei (jusqu'au 18 3.2006)	SG		
Col Denis Froidevaux*	VD		
Lt col EMG Ivo Burgener	UR		
Lt col EMG Franz Gander*	NW		
Lt col EMG Stefano Laffranchini (jusqu'au 18 3.2006)	TI		
Lt col EMG Robert Riedo	FR		
Lt col EMG Hans Schatzmann	SO		
Lt col Rino Fasol*	TI		
Lt col Rolf Häfeli	SSOLOG		
Lt col Willi Keller	SO trp bl		
Lt col Harry Morger Chef des finances	SSOLOG		
Lt col Hildegard Zobrist	SZ		
Major EMG Niels Büchi	ASOR		
Major EMG Christoph Zimmerli	OGBB		
Major Heidi Kornek	SO adj		

\* Proposé à l'élection à l'AD 2006

\*\* Membres du comité directeur

### Vérificateurs des comptes

Major Stefan Haag  
Cap Thomas Audétat

### Président de la commission d'administration ASMZ

Col EMG Peter Fischer

### Président CNAMF

Col Max Rechsteiner

### Président de la commission SSO Internationale

Major Olivier Savoy

### Président CSSOI

Lt col EMG Ivo Burgener

### Secrétariat général

Secrétaire générale  
Cap Irène Thomann  
(jusqu'au 30 4. 2006)

### Secrétariat/Traductions

Bice Sidler-Minardi  
(jusqu'au 30 4. 2006)

## Portraits des nouveaux membres du comité central



### **Col EMG Raynald Droz**

- ◆ né en 1965
- ◆ domicilié à Estavayer-le-Lac/FR
- ◆ Of EM adjt CdA
- ◆ Frac EMA 100 (EM CdA strat mil)



### **Col EMG Hans Georg Lüber**

- ◆ né en 1959
- ◆ domicilié à Genève
- ◆ Avocat, MBA
- ◆ EM cond A, Frac EMA 250



**Col EMG Stefan Holenstein**

- ◆ né en 1961
- ◆ domicilié à Zurich
- ◆ Dr. iur., Head Corporate Center
- ◆ Chef disp, EM rég ter 4



**Col EMG Walter Steiner**

- ◆ né en 1956
- ◆ domicilié à Eschenbach/SG
- ◆ Officier de carrière
- ◆ EM cond A, frac EMA 272



**Col Denis Froidevaux**

- ◆ né en 1960
- ◆ domicilié à Rivaz/VD
- ◆ Chef du service de la sécurité civile et militaire
- ◆ EM FT, Chef de l'Inspectorat séc mil



**Lt col EMG Franz Gander**

- ◆ né en 1966
- ◆ domicilié à Buochs/NW
- ◆ Officier de carrière, EEMG; cdmt SF
- ◆ Frac EMA 100 (EM CdA strat mil)





**Lt col Rino Fasol**

- ◆ né en 1957
- ◆ domicilié à Mendrisio/TI
- ◆ Directeur
- ◆ Chef rav/évac rég ter 3



**Cap Peter Fischli**

- ◆ né en 1965
- ◆ domicilié à Neuhausen am Rheinfall
- ◆ Economiste d'entreprise diplômé ES
- ◆ EM cond A, frac EMA 255

**Cap Michael Marty**

- ◆ né en 1979
- ◆ domicilié à Altendorf/SZ
- ◆ cand. rer. pol.
- ◆ EM FOAP inf 3/6

**Plt Rainer Ringgenberg**

- ◆ né en 1978
- ◆ domicilié à Moosedorf/BE
- ◆ lic.rer.pol. / Global Process Manager
- ◆ éclr pch cp 17

## **Programme d'activité 2006**

### **Introduction**

En 2006, l'accent des activités de la SSO sera à nouveau mis sur la communication, la politique associative et la politique de sécurité et militaire. Dans ce domaine, le dialogue en matière de politique de sécurité sera au centre des efforts de la SSO. D'autres thèmes, tels que l'instruction et l'obligation générale de servir formeront l'objet de deux groupes de travail. Les résultats du travail de ces groupes seront probablement intégrés dans des prises de position.

### **1. Politique associative**

Si les sociétés des officiers ne veulent pas perdre de l'importance et de l'influence, elles doivent assurer leurs effectifs. Ces dernières années, les sociétés cantonales ont intensifié leurs efforts à cet égard en organisant par exemple des activités de recrutement lors des rapports des brigades ou des régions territoriales. Les sociétés faïtières des armes et des services recrutent les futurs lieutenants juste avant la remise du brevet. Les efforts de quelques sections d'offrir une gamme d'activités pour les officiers libérés de leurs obligations militaires sont très louables.

Le comité central continuera ses activités de recrutement lors des stages de formations d'officiers en collaboration avec les sociétés cantonales et il continuera à apporter son appui lors d'activités de recrutement des sociétés d'armes.

Le comité central attache une grande importance à un contact intensif avec les sociétés cantonales et les sociétés d'armes car elles sont les partenaires les plus importants pour le travail de notre association faïtière. A cet effet, il poursuit le but d'intégrer autant que possible les membres des différentes sections dans ses groupes de travail.

En 2006, au moins deux conférences des présidents sont prévues. Le président central fera tout son possible pour participer personnellement aux assemblées générales et aux autres activités des sections. La cohésion nationale peut encore être améliorée – en particulier par une collaboration plus étroite avec les sections francophones.

### **2. Communication**

Par sa prise de position en novembre 2005, la SSO a lancé un appel au dialogue en matière de politique de sécurité. A cet égard, elle a établi des contacts avec les

membres des commissions de politique de sécurité des deux conseils ainsi qu'avec les partis gouvernementaux.

La SSO poursuivra aussi ses contacts et ses débats avec le chef du DDPS et le commandement de l'armée. C'est sa tâche d'assurer que la voix des miliciens et des militaires professionnels soit prise en considération et au sérieux à Berne.

Outre ses contacts politiques, la SSO veut aussi chercher le dialogue avec l'économie – en particulier avec les représentants des grandes entreprises. Elle poursuit le but de réaliser à nouveau un rapprochement entre économie et armée.

Durant l'exercice écoulé, le comité directeur a fait des expériences avec les différents aspects de la communication interne et ses instruments, et il a rassemblé et analysé les exigences des médias. Ses réflexions formeront l'objet d'un concept de communication qui sera rédigé et soumis aux présidents.

L'information régulière touchant aux activités et aux questions importantes pour la SSO sera poursuivie dans les trois revues militaires ASMZ, RMS et RMSI.

L'évaluation d'un nouveau Site Internet à réaliser en 2006 est terminée.

### **3. Politique de sécurité et militaire**

La SSO poursuivra son dialogue ou établira des contacts avec les commissions de politique de sécurité des chambres fédérales, les partis gouvernementaux, la conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile. La table ronde de l'assemblée des délégués avec la participation de parlementaires spécialisés en matière de politique de sécurité s'inscrit dans ces efforts. La SSO s'engage afin qu'une importance accrue revienne à la politique de sécurité et poursuit le but d'assurer que de débats approfondis en cette matière aient lieu au Parlement au lieu de se limiter à des détails techniques. Une attention particulière devra être accordée au budget militaire.

Le comité central veut utiliser toutes les plates-formes possibles pour faire connaître et expliquer son point de vue. La participation aux séminaires du centre d'études sur la sécurité ou aux activités d'autres organisations de milice ne constitue pas un préjudice pour ses prises de position.

Dans le domaine de l'armée, en 2006 l'accent sera mis sur l'instruction, étant donné que le comité central a été renseigné par les sections sur plusieurs lacunes à cet égard. Au début de l'année, il s'est informé de manière approfondie sur les points forts et les points faibles dans ce domaine. Il chargera un groupe de travail d'élaborer

et de soumettre à la SSO des solutions possibles. Cela devra avoir lieu en collaboration avec les militaires professionnels car leurs intérêts convergent avec ceux du personnel de milice.

Le séminaire pour jeunes officiers qui aura lieu les 10 et 11 novembre 2006 sera consacré à l'analyse de la menace, aux stratégies qui en résultent et aux différents modèles d'armée. En raison du fait qu'en 2005 le séminaire a dû être annulé par manque d'inscriptions, cette année la publicité sera intensifiée et nous contacterons par exemple aussi les formations d'applications. Le groupe de travail «Obligation générale de servir» se concentrera sur les aspects liés aux modèles d'armée.

La Commission SSOINT a préparé son programme pour 2006 et les membres de la commission se tiennent à disposition des sections pour faire part des expériences acquises lors de congrès ou séminaires. Les connaissances internationales permettent de tirer de conclusions précieuses pour la politique militaire de notre pays.

#### **4. Dates à noter**

21 octobre 2006	ChanceMiliz, Forum pour Officiers de milice, Lucerne
10 et 11 novembre 2006	Séminaire pour jeunes officiers, Lucerne

<b>SSO – Société Suisse des officiers</b>		<b>Bilan au 31.12.2005</b>	
<b>Actifs</b>		<b>Passifs</b>	
Caisse	75.00	Créanciers	4'456.30
PC 87-707070-4	369.75	Impôt sur le chiffre d'affaires	149.05
UBS 634.714.40 F	220'129.83	Compte TVA	30.25
CS 154607.90	9'671.60	Comptes corr.	1'571.25
UBS 634.714.M1P	<u>31'381.55</u>	Comptes de régularisation	<u>13'092.40</u>
<b>Liquidités</b>	<b>261'626.33</b>	<b>Capital étranger à bref délai</b>	<b>19'299.25</b>
Débiteurs membres <sup>1</sup>	32'270.00	Réserve pour Politique de sécurité	105'303.00
Créances	3'767.35	Modifications structurelles	104'000.00
Impôt anticipé	1'034.30	Réserve pour fluctuation boursière <sup>2</sup>	75'000.00
Actifs transitoires	<u>7'004.45</u>	Réserve pour jubilé 2008	10'000.00
<b>Créances</b>	<b>44'076.10</b>	Réserve divers <sup>3</sup>	<u>14'000.00</u>
<b>Capital circulant</b>	<b>305'702.43</b>	<b>Total des Réserves</b>	<b>308'303.00</b>
Mobiliers	1.00	<b>Capital étranger</b>	<b>327'602.25</b>
Machines	1.00	Capital	200'401.18
Titres UBS	158'601.00	Bénéfice	<u>878.00</u>
Titres CS	<u>64'576.00</u>	<b>Propres moyens</b>	<b>201'279.18</b>
<b>Capital en titres</b>	<b>223'179.00</b>		
<b>Total de l'actif</b>	<b>528'881.43</b>	<b>Total du passif</b>	<b>528'881.43</b>

#### Commentaires au bilan

<sup>1</sup> Cotisations pas encore versées à fin décembre 2005

<sup>2</sup> Réserve pour fluctuation boursière égale au 25-35% de la valeur des titres

<sup>3</sup> Réserves pour frais de comptabilité, impôts, publications etc.

<b>SSO – Société Suisse des officiers</b>		<b>Comptes de pertes et profits 2005</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Budget</b>	<b>1.1.2005 - 31.12.2005</b>	
<b>◆ Frais de personnel</b>	<b>166'000</b>	<b>143'371.75</b>	
. remboursement de la présidence	34'000	14'000.00	
. Secrétaire générale et rembours. des frais	36'000	33'524.40	
. Secrétaire/traductrice inclus frais annexes du personnel (AVS, AC, LAA, LPP)	<u>90'000</u>	<u>51'636.00</u>	
		<u>95'847.35</u>	
<b>◆ Frais de location charges incluses</b>	<b>14'500</b>	<b>14'472.00</b>	
<b>◆ Frais d'exploitation</b>	<b>16'000</b>	<b>15'915.70</b>	
. Téléphone / Fax	700	555.30	
. Photocopies	1'600	952.05	
. Matériel de bureau	1'500	3'338.40	
. Ports	2'800	2'451.25	
. Frais liés au traitement électronique des données	400	306.65	
. Impôts	1'000	673.75	
. Frais de comptabilité	5'000	3'850.00	
. Frais de banque	500	545.95	
. Amortissement machines	0	1'799.00	
. Divers	<u>2'000</u>	<u>1'443.35</u>	
<b>◆ Titres</b>	<b>500</b>	<b>446.65</b>	
. Frais de gestion des titres	<u>500</u>	<u>446.65</u>	
<b>◆ Total des frais de la société</b>	<b>74'700</b>	<b>79'768.30</b>	
. Assemblée des délégués	7'500	6'832.25	
. Réserve modifications structurelles	0	8'000.00	
. Séminaires	10'000	937.75	
. Contribution à la Revue Militaire Suisse	10'700	10'700.00	
. Contribution à la Rivista militare	4'500	3'500.00	
. Contribution à des organisations/projets	1'500	1'500.00	
. Information et publicité incl. Stages centraux	8'300	6'869.80	
. Internet	2'000	2'246.05	
. Conférences des présidents	3'000	2'198.60	
. Frais du Comité central	15'000	11'794.20	
. Frais de la présidence	6'000	20'956.05	
. Frais Commissions/Groupes de travail	6'000	4'233.60	
. CIOR	1'000	0	
. Gaming	1'000	0	
. Ultérieurs entretiens internationaux	<u>500</u>	<u>0</u>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>267'500</b>	<b>253'947.40</b>	

<b>SSO – Société Suisse des Officiers</b>		<b>Comptes de pertes et profits 2005</b>
<b>Recettes</b>	<b>Budget</b>	<b>1.1.2005 - 31.12.2005</b>
<b>Cotisations des membres</b>	<b>245'000</b>	<b>238'610.00</b>
. Sociétés Cantonales des Officiers	190'000	195'490.00
. Sociétés d'Officiers Faïtières des Armes et des Services	<u>55'000</u>	<u>43'120.00</u>
<b>Recettes diverses</b>	<b>18'500</b>	<b>3'668.20</b>
Revenus prestations du secrétariat	3'500	2'771.40
Donateurs/Sponsors	5'000	0
Remboursement de l'armée pour activités hors service	<u>10'000</u>	<u>896.80</u>
<b>Recettes neutres</b>	<b>4'000</b>	<b>12'574.20</b>
Intérêts	4'000	4'517.60
Profits sur titres	<u>0</u>	<u>8'056.60</u>
<b>Total des recettes</b>	<b>267'500</b>	<b>254'852.40</b>
<b>./. Total des dépenses</b>	<b>- 267'500</b>	<b>253'974.40</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>878.00</b>



<b>SSO – Société Suisse des Officiers</b>		<b>Budget 2006</b>	
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Total Frais d'exploitation</b>	<b>170'500</b>	<b>Cotisations</b>	<b>215'000</b>
◆ <b>Frais du personnel</b>	<b>145'000</b>	◆ Sociétés Cantonales des Officiers	175'000
. Rembours. Comité central	40'000	◆ Sociétés d'Officiers Faïtières d'Armes et Services	40'000
. Secrétaire générale et remboursement des frais	15'000		
. Secrétaire/Traductrice, inclus frais annexes du personnel (AVC, AC, LAA, LPP)	40'000	<b>Revenus prestations du Secrétariat pour tiers</b>	<b>0</b>
. Coûtes du secrétariat	<u>50'000</u>		
◆ <b>Frais de location inclus charges</b>	<b>11'000</b>	<b>Dissolution de la réserve Divers</b>	<b>14'000</b>
◆ <b>Frais d'exploitation</b>	<b>14'500</b>	<b>Dissolution partielle de la réserve pour modifications structurelles</b>	<b>41'700</b>
. Téléphone/Fax	700		
. Photocopies	1'200	<b>Intérêts</b>	<b>4'000</b>
. Matériel de bureau	2'000	<b>Donations</b>	<b>3'000</b>
. Ports	2'500		
. Frais traitement élect. données	400		
. Impôts	700		
. Frais de comptabilité	4'000		
. Frais de banque, gestion titres	1'000		
. Diverses	<u>2'000</u>		
<b>Frais de la Société</b>	<b>107'200</b>		
. Assemblée des délégués	8'000		
. Séminaires	10'000		
. Contribution Revue militaire	10'700		
. Contribution Rivista militare	4'500		
. Contributions organisations/projets	1'000		
. Frais de Publicité/Recrutement	7'500		
. Website	15'000		
. Conférence des présidents	2'000		
. Frais de la présidence	30'000		
. Frais du Comité central	20'000		
. Commissions/Groupes de travail	5'000		
. Gaming	500		
. CIOR	500		
. d'autres relations internationales	<u>500</u>		
		Excédant des dépenses	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>277'700</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>277'700</b>

**Rapport des vérificateurs des comptes sur le bilan 2005 de la SSO**

A l'attention de  
l'Assemblée des Délégués  
de la Société Suisse des Officiers du 18 mars 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de la Société Suisse des Officiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005, portant sur la période du 1 janvier 2005 au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de telle manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 13 février 2006

Les vérificateurs des comptes:  
Major Stefan Haag  
Cap Thomas Audétat

## **Rapport de gestion du Président de la Commission d'Administration de l'ASMZ**

2005: 171<sup>e</sup> année de parution de l'ASMZ.

### **Rétrospective**

Les comptes au 31 décembre 2005 bouclent par une perte opérationnelle de Fr. 78'358.99, les recettes se montent à Fr. 292'000.- environ, et les dépenses à Fr. 371'000.- approximativement. En raison des recettes sur les titres de Fr. 113'529.05, les finances présentent un bénéfice de l'exercice de Fr. 34,170.06. Le bilan de l'ASMZ se monte à Fr. 685,355.91, avec un capital propre de Fr. 450,087.76 et des provisions se montant à Fr. 125,000.-.

L'exercice écoulé a été marqué par certaines mesures hors du budget, résultant de l'augmentation du prix de l'abonnement décidé par l'assemblée des délégués. Au sens d'une prestation anticipée, étant donné que les recettes accrues provenant de l'augmentation du prix de l'abonnement ne seront réalisées que durant l'exercice 2006, il a été décidé d'adopter déjà à partir du Nr. 7/8 de l'ASMZ certaines mesures entraînant une plus-value. Elles comprennent la rubrique «pour les Actifs par les Actifs» ainsi que l'utilisation de papier de meilleure qualité. Cela permet entre autres l'impression en quadrichromie et contribue donc à améliorer sensiblement la mise en page et l'image de l'ASMZ.

Les nombreuses prestations rédactionnelles dans le domaine de la politique de sécurité ont aussi contribué à augmenter sensiblement le nombre de pages rédactionnelles et de numéros spéciaux. Au vu de l'actualité des événements (par exemple les décisions du Conseil fédéral en mai 2005 sur les étapes 2008/2011), l'accent a été mis expressément sur ces sujets. En considération de la situation financière de l'ASMZ, son indépendance opérationnelle était garantie en permanence.

Dans l'ensemble, les prestations opérationnelles sont satisfaisantes. Nous devons ces bons résultats au fort engagement et à la discipline du rédacteur en chef et de son équipe. Nous remercions aussi le chef des finances pour les très bons résultats de sa politique d'investissement.

Les pages additionnelles et les nombreux numéros encartés ont été très appréciés par les lecteurs ainsi que par de nombreux politiciens fédéraux. Le tirage moyen en 2005 a été de 20'500, ce qui signifie un recul de 1'500 exemplaires.

Nous remercions vivement tous les membres de la rédaction, de la maison d'édition et de la Commission d'administration qui, tous ensemble, ont contribué à ces résultats.

### **Rédaction**

L'accent de la rédaction a été mis sur le dialogue en matière de politique de sécurité, à l'intention de la direction politique. L'ASMZ s'est engagée pour une stratégie actualisée en matière de politique de sécurité. Dans le cadre de cette appréciation de la situation, il s'agissait de définir les termes neutralité, obligation de servir / égalité de traitement, compétence par rapport à la défense, subsidiarité, situation extraordinaire et sécurité intérieure et de formuler les tâches politico-sécuritaires à remplir par l'Armée. Malheureusement, les débats en question n'ont pas eu lieu de manière approfondie. L'ASMZ continuera à mettre en évidence cette nécessité et à en promouvoir la réalisation.

Dès le milieu de l'année, la rubrique de quatre pages „Pour les Actifs de la part des Actifs“ a été introduite. Elle constitue une plateforme pour jeunes officiers désirant de faire part de leurs expériences, acquises lors de cours de formation ou au sein de sociétés d'officiers.

En 2005, l'ASMZ a organisé pour ses lecteurs un voyage d'étude en Afghanistan et publié dans ce contexte le numéro spécial encarté „Nationbuilding: Afghanistan“. Pour 2006, des voyages d'étude sont prévus en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Iran. Les numéros spéciaux encartés „Airpower Revue“ et „Landpower Revue“ ont enrichi ultérieurement L'ASMZ. Ces numéros ont été financés par le commandement des Forces terrestres et respectivement des Forces aériennes.

Il nous a été possible d'étendre à 60 membres notre cercle des «Amis de l'ASMZ». En outre, le Forum «Suisse humanitaire» a été fondé en collaboration avec l'Université de Zurich. Il a pour but de faire connaître plus largement le travail humanitaire de la Suisse et des autres organisations fondées en Suisse comme le CICR et le Centre de Politique de sécurité à Genève. ([www.fhch.ch](http://www.fhch.ch))

Les deux plate-formes „FORUM“ et „PRO&CONTRA“ ont donné aux membres des sections la possibilité de faire part de leurs opinions. Chaque édition est publiée sur Internet ([www.asmz.ch](http://www.asmz.ch)) et l'on y trouve aussi des informations en bref.

## Perspectives

Le profil de l'ASMZ correspond à celui d'une revue militaire de réputation internationale. L'ASMZ se concentre sur les exigences de ses lecteurs actuels et futurs et est dirigée selon des principes économiques. Son image, son lay-out ainsi que ses principes rédactionnels et journalistiques sont constamment examinés et adaptés aux exigences, tout en avançant à petits pas.

L'ASMZ continuera à suivre ses principes rédactionnels et financiers, et elle continuera à s'engager pour rester indépendante et sauvegarder les intérêts des officiers. L'augmentation du prix de l'abonnement approuvée lors de la dernière assemblée des délégués contribuera à renforcer sensiblement l'ASMZ.

Aussi pour la 172<sup>e</sup> année de parution, nous suivrons **les principes suivants**:

- L'ASMZ doit constituer la voix militaire et politico-militaire qui „traite“ activement les sujets, les lance et les met en discussion.
- L'ASMZ, sa rédaction, son organisation et ses finances doivent rester indépendantes.

En respectant ces principes et dans l'optique d'une situation financière plus favorable, nous sommes convaincus d'apporter une contribution active et indépendante à la discussion sur la politique de sécurité de notre pays.

Au nom de l'ASMZ, je remercie les délégués de la SSO de leur intérêt et de leur appui.

Zurich, en janvier 2006

La Commission d'administration de l'ASMZ  
Col EMG Peter Fischer

## Commission d'Administration ASMZ

## Bilan per 31.12.2005

<u>Actifs</u>	31.12.2005		31.12.2004	
	<hr/>		<hr/>	
UBS Zurich, Kto 804.888.40 B		7'727.21		11'607.41
UBS Zurich, Kto 804.888.01X		321'471.59		99'363.39
Débiteurs		73'975.00		42'321.65
Titres	369'016.25		479'233.00	
Réserve pour fluctuation boursière	<u>-92'254.00</u>	276'762.25	<u>-89'967.60</u>	389'265.40
Actifs transitoires et autres		<u>5'419.86</u>		<u>1'573.40</u>
Total de l'Actif		685'355.91		544'131.25
		=====		=====
 <u>Passifs</u>				
Provision pour diminution d'abonnés		75'000.00		75'000.00
Provision pour „Sicherstellung Leistungsumfang“		50'000.00		50'000.00
Créditeurs		4'079.35		1'769.15
Passifs transitoires et autres		106'188.80		2'444.40
Capital				
- Report de l'an dernier	414'917.70		411'236.54	
- Bénéfice	<u>35'170.06</u>	<u>450'087.76</u>	<u>3'681.16</u>	<u>414'917.70</u>
Total du Passif		685'355.91		544'131.25
		=====		=====

## Commission d'Administration ASMZ

## Compte de pertes et profits 2005

	2005	2004	
<u>Recettes</u>	Fr.	Fr.	%
Bail, Maison Huber & Cie	275'000.00	275'000.00	0%
Abonnements via maison d'édition, encarts	1'868.40	2'015.00	-7%
Donations	28'040.00	25'100.00	+12%
Frais de gestion donateurs	-13'150.35	-5'174.00	154%
Contributions pour numéros encartés		33'284.00	-100%
<b>Total</b>	<u>291'758.05</u>	<u>330'225.00</u>	<u>-12%</u>
<u>Dépenses</u>			
Honoraires aux Rédacteurs	121'817.00	123'897.90	-2%
Frais de rédaction	29'701.40	33'297.60	-11%
Honoraires aux auteurs	19'103.70	20'780.75	-8%
	<u>170'622.10</u>	<u>177'976.25</u>	<u>-4%</u>
Numéros spéciaux encartés	51'305.75	81'307.00	-37%
Pages additionnelles	85'167.65	27'809.60	+206%
Optimisation de la qualité de l'ASMZ	10'000.00	0.00	+0%
Evénements et dépenses de rédaction	25'792.60	18'534.65	+39%
Frais pour Internet	7'971.90	7'505.10	6%
Secrétariat du rédacteur en chef	18'000.00	18'000.00	0%
Divers	1'257.04	3'590.97	-65%
<b>Total des dépenses</b>	<u>370'117.04</u>	<u>334'723.57</u>	<u>+11%</u>
<u>Profit/Déficit d'exploitation</u>	<u>-78'358.99</u>	<u>-4'498.57</u>	<u>=====</u>
<u>Etat des finances</u>			
Intérêt et dividendes	10'870.95	8'179.73	
Profit sur le change	50'295.20	0.00	
Profit/Perte sur les titres	54'649.30	31'300.80	
Modification réserve pour fluctuation boursière	<u>-2'286.40</u>	-31'300.80	
<b>Total</b>	<u>+113'529.05</u>	<u>+8'179.73</u>	
<u>Profit de l'exercice</u>	<u>+35'170.06</u>	<u>+3'681.16</u>	<u>=====</u>

## Annexe au bilan 2005 de l'ASMZ

### Critère d'évaluation des titres

Le critère d'évaluation des titres se base sur le prix courant du marché (cours du jour en date du 31 décembre 2005).

Une réserve, qui devrait correspondre au maximum au 25% de la valeur de marché des titres, a été prévue en fonction d'une éventuelle fluctuation des cours.

	2005	2004
Valeur de marché des titres	Fr. 369'016.25	Fr. 479'233.00
Réserve pour fluctuation boursière	Fr. 92'254.00	Fr. 89'967.60
Valeur nette des titres	<u>Fr. 276'762.25</u>	<u>Fr. 389'265.40</u>
Réserve pour fluctuation boursière %	25.0 %	18.8 %



## Rapport du vérificateur des comptes sur le bilan 2005 de l'ASMZ

A l'attention de  
l'Assemblée des Délégués  
de la Société Suisse des Officiers du 18 mars 2006

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'ASMZ pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Ma révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de telle manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, avec remerciements pour les services rendus.

Frauenfeld, le 23 janvier 2006

Le vérificateur des comptes:  
Major Stefan Haag